

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 729

présenté par

Mme Battistel, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, Mme Pic, M. Potier, M. Aviragnet,  
M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune,  
Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier,  
M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe  
Nupes)

à l'amendement n° 722 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 9 A**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'une réunion au sein d'une même entité, sous le statut d'autorité administrative indépendante, »

les mots :

« de réorganisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés prévoit que le rapport ne préempte son propre résultat en supprimant la référence à une fusion au sein d'une même entité en lui substituant la notion de réorganisation.